

20.—De M. l'éch. L. A. Lapointe, pour amender le Règlement No 247 concernant le Département de la Police.

ORDRE DU JOUR.

21.—Etant lus les item 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LETOURNEAU, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de rédiger des règlements en conséquence, de les faire imprimer et de les inscrire sur l'ordre du jour.

22.—Etant lu l'ordre du jour, pour lire une 1ère, une 2ème et une 3ème fois un projet de règlement "re" emploi de journaux pour des fins d'emballage,

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. BLUMENTHAL, appuyée par M. l'éch. MACDONALD, il est

Résolu: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit projet de règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit projet de règlement en deuxième lecture, et,

Les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit projet de règlement est alors lu une deuxième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. BLUMENTHAL, appuyée par M. l'éch. MACDONALD, il est

Résolu: Que ledit projet de règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit projet de règlement est en conséquence lu une troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. BLUMENTHAL, appuyée par M. l'éch. MACDONALD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

23.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE,

Le Conseil s'ajourne.

RENE BAUSET,

Greffier-Adjoint de la Cité

JULES CREPEAU,

Greffier-Adjoint de la Cité.

20.—By Alderman L. A. Lapointe, to amend By-law No. 247 concerning the Police Department.

ORDER OF THE DAY.

21.—The 1st, 2nd, 3rd, 4th and 5th orders of the day being read,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft by-laws accordingly, to have the same printed and give the same their rank on the order of the day.

22.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law, re use of newspapers for wrapping purposes,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. BLUMENTHAL, seconded by Ald. MACDONALD, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. BLUMENTHAL, seconded by Ald. MACDONALD, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. BLUMENTHAL, seconded by Ald. MACDONALD, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE,

The Council adjourned.

RENE BAUSET,

Asst.-City Clerk.

JULES CREPEAU,

Assistant City Clerk.